

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement et politique de la Ville :

AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – AMENAGEMENT DE PARKINGS – VALIDATION DU PROJET ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP24-7)

DEL20240617_09

Présents : 18

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 13/06/2024

Afin de poursuivre la montée qualitative des espaces publics de la commune, la réhabilitation des parkings du front de mer a débuté en 2023. Les travaux doivent se poursuivre sur la totalité du boulevard Briand pour augmenter les capacités de stationnement tout en réduisant leur impact environnemental ; notamment, ces parkings, seront plus accessibles via des procédés permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

Il est prévu d'étendre cette politique de modernisation à plusieurs parcelles de parkings, en procédant à des aménagements semblables en ville et sur tout le territoire de la commune (Rue du Bief, à la Pointe du Siège, près du camping, du collège ou de la caserne des pompiers, Avenue Andry...).

Le budget nécessaire étant estimé à 600 000 euros, il est proposé de créer une AP sur 4 ans afin de répartir ce programme sur plusieurs exercices.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le programme d'aménagement de parkings sur le front de mer ;
- ➔ APPROUVE l'Autorisation de Programme suivante établie sur 4 exercices pour permettre l'exécution de ce programme :

N°	Intitulé	Autorisation de programme (AP) votée				
		2024	2025	2026	2027	Total AP
24-7	AMENAGEMENT DE PARKINGS	150 000€	150 000€	150 000€	150 000€	600 000€

- ➔ S'ENGAGE à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants (cf. délibération vue plus après).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

